

Mairie de Marnay -86160-



PROCES VERBAL DE
LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 02 FEVRIER 2023

L'an deux mille vingt trois

Le 02 février

Nombre de conseillers
en exercice : 13

Présents : 10

Votants : 13

Le Conseil municipal de la Commune de Marnay, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil, sous la Présidence de M. Christian CHAPLAIN, Maire de Marnay.

Date de la convocation : le 27/01/2023

Étaient présents : CHAPLAIN Christian - LAVENAC Marie - DILLOT Jean-François – CARON Jérôme - PATRIER Loïc - BRUNET Pascal - Jessy RENNER - RICHARD Benoit - DAVID Yohann - COLLARD Charlène

Absents excusés : GIRAUD Guillaume (donne pouvoir à CHAPLAIN Christian) - PROT Marc (donne pouvoir à Jean-François DILLOT)- GEOFFROY Christèle (donne pouvoir à Pascal BRUNET)

Le quorum est atteint

Secrétaire de séance : Jean-François DILLOT

Délibération Hors Gémapi

M. le Maire fait part au Conseil Municipal d'un courrier du Syndicat Mixte des Vallées du Clain concernant la compétence à l'adhésion Hors Gémapi. Il propose au Conseil Municipal de confier cette compétence au Syndicat Mixte des Vallées du Clain.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adhérer et de confier cette compétence hors GEMAPI pour une cotisation annuelle de 200€.

M. DILLOT Jean-François est nommé délégué

Transfert de la subvention ACTIV 3 à la Communauté de communes des Vallées du Clain

M. le Maire informe le conseil municipal du transfert de la subvention ACTIV 3 d'un montant de 22 300 euros à la communauté de communes des Vallées du Clain.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le transfert de la subvention

Questions diverses

- Illumination de l'église : Devis et réflexion en cours
- Elagage effectué sur la commune
- Entretien des chemins calcaires en cours
- Nettoyage des différents villages
- Installation de la nouvelle sono dans l'église
- Amélioration de la signalisation dans le bourg de Marnay, devis en cours
- Une maison s'écroule impasse du moulin qui entraîne un réel danger pour les riverains
- Repas des anciens : 30 avril
- Repas des bénévoles de la foire aux produits du terroir : 4 février

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22H40